

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

la SOCIETE AMYOT EXCO
la SOCIETE INSTITUT DE GESTION, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
(IGREC)
LA SOCIETE EXCO CEDOREC
et LA SOCIETE LEGI CONSEILS PARIS

Nommons : *Jean-Louis Aucas* ①
Valérie Michault ②

demeurant : ① 53 rue Poissière - 75116 PARIS
② 26 rue Vasco de Gama - 75015 PARIS
en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris le 6/07/99

Le Président du Tribunal

Jean-Pierre MATTEI



BUREAU 616
ARRIVE LE

- 6 JUN. 1999

191.765
N° REQUETE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Daniel KURKDJIAN
demeurant 5, avenue Alphan - 75116 PARIS

6331384

agissant en qualité de Président du Directoire de la société AMYOT EXCO,
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6.765.700 F.
dont le siège social est 104, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 632 013 843

- Monsieur Bernard DECORPS
demeurant 24, Bd d'Argenson - 92200 NEUILLY SUR SEINE

agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société dénommée
INSTITUT DE GESTION, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGREC -
Société anonyme au capital de 400.000 Francs,
dont le siège social est 7, rue de Madrid à 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 314 391 277

- Monsieur Luc SANSON
demeurant 4, Place de Diane - 28260 ANET

agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société dénommée
EXCO CEDOREC,
Société anonyme au capital de 250.000 F.
dont le siège social est 7 rue de Madrid à 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 302 455 191

- Monsieur Rémi COCHARD
demeurant 3, Impasse Vassou - 75012 PARIS

agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société dénommée
LEGI
CONSEILS PARIS,
Société anonyme au capital de 557.000 F. ,
dont le siège social est 7 rue de Madrid à 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 306 515 628

91

ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires chargés, conformément aux articles 193 et 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société AMYOT EXCO susvisée,

- par la société INSTITUT DE GESTION ET DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGREC -

société anonyme au capital de 400.000 F.

dont le siège social est 7 rue de Madrid à 75008 PARIS

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 314 391 277

- par la société EXCO CEDOREC

société anonyme au capital de 250.000 F.

dont le siège social est 7 rue de Madrid à 75008 PARIS

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 302 455 191

- par la société LEGI CONSEILS PARIS

société anonyme au capital de 557.000 F.

dont le siège social est 7 rue de Madrid à 75008 PARIS

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B 306 515 628

ETANT PRECISE ICI :

que la société AMYOT EXCO détient d'ores et déjà la quasi totalité des titres des sociétés concernées, et, en tout état de cause, en détiendra la totalité avant la signature du projet de fusion, soit :

- 1.000 actions de 400 F. chacune composant le capital de la société IGREC

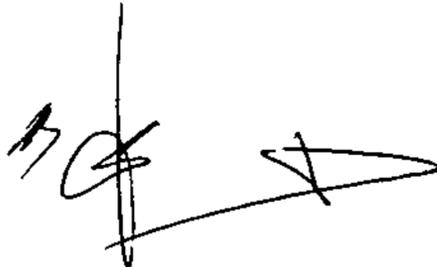
- 2.500 actions de 100 F. chacune composant le capital de la société EXCO CEDOREC

- 2.228 actions de 250 F. chacune composant le capital de la société LEGI CONSEILS PARIS

de sorte que l'opération projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport d'un Commissaire à la Fusion tel que visé à l'article 377 de la loi susvisée du 24 juillet 1966, conformément à l'article 378-1 de la dite loi.

ETANT RAPPELE ICI QUE :

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société AMYOT EXCO, absorbante, et des sociétés IGREC, EXCO CEDOREC et LEGI CONSEILS PARIS, absorbées, sont :





Commissaires aux comptes titulaires

- Société AMYOT EXCO
Monsieur Michel DURIAUD
demeurant 26, Bd Bonne Nouvelle - 75010 PARIS
- Société IGREC
Monsieur Christian HUTIN
demeurant La Pinstonnière - 41270 FONTAINE RAOUL
- Société EXCO CEDOREC
Monsieur Raymond KRAKOVITCH
demeurant 51, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
- Société LEGI CONSEILS PARIS
Monsieur Michel LACHEZE
demeurant 1, avenue Niel - 75017 PARIS

Commissaires aux comptes suppléants

- Société AMYOT EXCO
Monsieur André TOUATI
demeurant 9 bis, rue Vézelay - 75008 PARIS
- Société IGREC
Monsieur Alain GATEAU
demeurant 2, avenue Marceau - 75008 PARIS
- Société EXCO CEDOREC
Société COMPTEx
siège social : 51, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
- Société LEGI CONSEILS PARIS
Monsieur Patrick FOULON
demeurant 60/64, rue du Rendez Vous - 75012 PARIS

Fait à PARIS,
Le 7 juin 1999

Daniel KURKDJIAN

Luc SANSON

Bernard DECORPS.

Rémi COCHARD